



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maîtres auxiliaires

Question écrite n° 15490

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les renouvellements de délégation des maîtres auxiliaire pour la rentrée 1998. En effet, si son ministère avait bien donné pour consigne aux recteurs de réemployer tous les maîtres auxiliaires pour 1997-1998, il lui demande s'il envisage de reconduire ce dispositif rendu nécessaire pour contribuer à la politique du Gouvernement en matière de réussite scolaire.

Texte de la réponse

Tous les maîtres-auxiliaires recrutés en application du décret du 3 avril 1962 qui ont été employés durant les années scolaires 1995-1996 ou 1996-1997 et réemployés en 1997-1998 seront à nouveau recrutés pour la durée de la prochaine année scolaire s'ils ont donné satisfaction sur le plan pédagogique et s'ils en font la demande avant le 31 juillet prochain. Le considérable effort du Gouvernement qui avait abouti au réemploi de près de 28 000 maîtres auxiliaires l'an passé est donc poursuivi. Parallèlement, plus de 21 000 maîtres auxiliaires ont présenté, pour la session 1998, les concours créés par la loi de 1996 dans le cadre du protocole d'accord sur la résorption de l'emploi précaire. Plus de 5 000 d'entre eux ont été reçus et seront donc nommés fonctionnaires stagiaires à la prochaine rentrée scolaire. Ils viennent s'ajouter aux 6 300 maîtres auxiliaires titularisés en 1997 par la voie de concours.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15490

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1998, page 3210

Réponse publiée le : 3 août 1998, page 4305